

**CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 13 MAI 2019**

Ordre du jour :

Objets soumis à débat ou délibération

- Création d'un emploi permanent pour poste bibliothécaire (mi-temps)
- Devis clôture Cimetière
- Révision des loyers du presbytère au 1^{er} juillet 2019
- Facturation cantine/garderie (avis pour suppression des régies et acquisition logiciel facturation)
- Devis renouvellement des ordinateurs de la Mairie
- Droit de préemption (parcelle ZH110)
- Avis sur le projet de règlement local de publicité intercommunal de Laval Agglomération
- Motion de soutien à la population retraitée
- Lotissement de la Chênaie

Informations et questions diverses

- Bureau de vote du 26 mai 2019
- Indicateurs démographiques de La Brûlatte
- Point sur les agents communaux
- Demande d'un locataire du presbytère
- Calendrier des randonnées du Pays de Loiron
- Divers

Convocations adressées le 6 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le treize mai à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RAIMBAULT – BENEFIX – BLAIN – JARRY – RABEC – Mmes VETTER – POIRIER – LEROUX – GEMIN

Absents excusés : Mme AUBRY – MM. RENIER - PRINCE – HELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUX

Les points suivants ont été examinés :

OBJETS SOUMIS À DÉBAT OU DÉLIBÉRATION

Création d'un emploi permanent pour poste bibliothécaire à mi-temps

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de transformer l'emploi non permanent créé par la délibération du 19 janvier 2018 en emploi permanent à compter du 1^{er} septembre 2019 et valide la délibération suivante :

Le Conseil municipal

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,
Vu le tableau des emplois,

et après en avoir délibéré,

décide :

Article 1 : Objet

Il est créé à compter du 1^{er} septembre 2019 un emploi permanent à temps non complet à raison de 17,5 heures hebdomadaires d'agent du patrimoine pour assurer la gestion de la bibliothèque. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au grade de :

- Adjoint du patrimoine
- Adjoint du patrimoine principal de 2^e classe
- Adjoint du patrimoine principal de 1^{re} classe

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire dans les conditions fixées aux articles 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 précitée.

Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 012.

Article 3 : Effet

La présente délibération prendra effet au 1^{er} septembre 2019.

Article 4 : L'emploi non permanent créé par délibération le 19 janvier 2018 est supprimé au 31 août 2019.

Article 5 : Exécution

Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité.

Article 6 : Voies et délais de recours

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

Devis Clôture Cimetière

Lors du passage de la commission voirie, un constat avait été fait du très mauvais état de la haie du cimetière côté chemin d'accès à la zone d'activité intercommunale de Parigné. En conséquence, l'arasement de cette dernière et le remplacement par une clôture rigide de couleur verte avait été envisagée.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'arasement de la haie et la pose d'une nouvelle clôture pour une dépense totale de 3 783,90 € TTC.

Révision des loyers du Presbytère au 1^{er} juillet 2019

La révision des loyers basée sur l'indice INSEE fait état d'une augmentation de ce dernier de 1,74 % à compter du 1^{er} juillet 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir une augmentation de 1,5 % pour les 5 loyers du presbytère.

Les nouveaux loyers seront donc les suivants à compter du 1^{er} juillet 2019 :

Appartement	Loyers
1	208,40 €
2	269,16 €
3	271,87 €
4	295,24 €
5	306,63 €

Facturation de la cantine et de la garderie

Pour répondre à la demande de la grande majorité des parents d'élèves qui souhaite que désormais, ils puissent payer directement au trésor public tout ce qui concerne les factures de la cantine et de la garderie, le Conseil Municipal valide cette demande et accepte de procéder à l'acquisition d'un logiciel de facturation spécifique à cette opération (Cegid Public) pour la somme de 468 € TTC.

Le coût mensuel de fonctionnement est évalué à la somme de 9,36 € TTC.

Le logiciel sera installé par le Centre de Gestion de la Mayenne.

Un avis auprès de la trésorerie du Pays de Laval sera sollicité pour la suppression des régies cantine et garderie.

Devis renouvellement des ordinateurs de la Mairie

Pour remplacer le parc informatique de la Mairie qui donne quelques signes de faiblesse ; deux devis ont été demandés auprès de sociétés de bureautique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise Conty pour l'acquisition de deux ordinateurs représentant une dépense de 2 397,30 € TTC.

Droit de préemption – Parcelle ZH110

La parcelle ZH110 située dans le lotissement du Pré Fleuri faisant l'objet d'une vente ; après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Avis sur le projet de règlement local de publicité intercommunal de Laval Agglomération

Laval Agglomération ayant établi un règlement local de publicité intercommunal avec des règles très précises selon les lieux impactés ; le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ce projet de règlement.

Motion de soutien à la population retraitée

Faisant suite à l'appel des centrales syndicales du département relatif à la baisse du pouvoir d'achat ; le Conseil Municipal, après avoir entendu cet appel du 16 avril 2019, accepte (5 pour – 5 abstentions) de prendre la délibération suivante :

Nous, élus de la commune de La Brûlatte, dénonçons la situation faite à la population retraitée du fait de :

- la quasi non-revalorisation des pensions depuis 6 ans,
- la hausse de 25 % du montant de la contribution sociale généralisée (CSG) pour des millions de retraités,

Cette situation contribue à l'appauvrissement de la population âgée, ce qui entraîne notamment une hausse des demandes d'aide et réduit les capacités d'action des retraités en faveur des activités bénévoles au bénéfice de la collectivité.

Nous demandons la prise de mesures d'urgence (hausse des pensions) en faveur de l'ensemble des 17 millions de retraités.

Lotissement de la Chênaie

L'esquisse du lotissement de la Chênaie qui correspond bien à la limite des 100 m d'une exploitation agricole – limite incluse dans le PLU communal – n'est pas compatible avec la limite des 200 m imposée par le ScoT.

Une réunion de conciliation n'ayant pas permis d'obtenir une dérogation pour passer de 200 m à 100 m ; il y a lieu de procéder à une nouvelle esquisse qui respectera la limite de 200 m. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Le cabinet Legendre procédera à cette modification de façon à respecter la réglementation.
Cette délibération sera transmise au Commissaire enquêteur du PLUi.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Bureau de vote du 26 mai 2019

Concernant les élections européennes, le bureau de vote est constitué de la façon suivante :

Composition du bureau de vote (les membres du bureau de vote doivent être présents à l'ouverture et à la fermeture du scrutin)

	26/05/19	Observations
Président	M. Deulofeu Jean-Louis	
Suppléant	M. Raimbault Christian	
Assesseurs	Mme Poirier Nicole M. Bénéfix René	
Secrétaire	M. Rabec Laurent	

Permanences (de 8h à 18h) (le Président ou son suppléant et deux assesseurs doivent être présents en permanence)

	26/05/19	Observations
8h-10h00	Mme POIRIER Nicole M. BENEFIX René	
10h00-12h00	Mme LEROUX Madeleine Mme VETTIER Marie-Thérèse	
12h00-14h00	Mme AUBRY Laurence M. RAIMBAULT Christian	
14h00-16h00	M. RABEC Laurent M. HELAINE Michaël OU M. PRINCE Frédéric	
16h00-18h00	Mme POIRIER Nicole M. RENIER Léon	

Indicateurs démographiques de La Brûlatte

Ithéa Conseil étant une société mettant en carte des données statistiques ; quelques éléments ont été transmis à titre gratuit par ladite société.

La population légale est établie à 704 personnes au 1^{er} janvier 2019, 77 % de la population est active ; 115 familles ont des enfants ; le revenu mensuel moyen par foyer fiscal est de 2 273 € ; 27 % de la population a moins de 20 ans et 22 % a plus de 60 ans.

Point sur les agents communaux

- Les deux ATSEM ont repris le travail dont un en mi-temps thérapeutique travaillant le jeudi et le vendredi.
- Un employé technique est en mi-temps thérapeutique jusqu'au début de décembre. N'étant pas remplacé, la commune va se rapprocher d'une entreprise de gestion et d'entretien des espaces verts pour faire face à cette situation.

Demande d'un locataire du presbytère

Ayant constaté des fuites après son compteur ; ce locataire souhaite une participation de la commune à sa prochaine facture de juillet. Le Conseil Municipal n'est pas contre cette demande mais souhaite avoir plus d'éléments sur les consommations antérieures.

Calendrier des randonnées du Pays de Loiron

Ces randonnées auront lieu à partir de 20H dans les communes suivantes :

24 mai – Saint Ouen des Toits

21 juin – Le Genest Saint Isle

19 juillet - Bourgon

Divers

Obtention des subventions pour la réalisation du plateau multisports

A ce jour, les subventions suivantes ont été obtenues :

- DETR (Dotation Équipement des Territoires Ruraux) : 9 442 €

- Contrat de ruralité : 8 658 €

- Subvention départementale : 7 343 €

En attente la subvention de la Région.

Les travaux pourraient être réalisés en juillet 2019.

Dates à retenir :

* 1^{er} juin 2019 : Comice Agricole à Beaulieu-sur-Oudon

* 22 juin 2019 : Feu de la Saint Jean organisé par le CRAB au terrain de football

* 28 juin 2019 à 20h30 : conseil municipal en Mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		M. HELAINE	Absent excusé	Mme LEROUX	
M. RENIER	Absent excusé	M. JARRY		Mme AUBRY	Absent excusé
M. RAIMBAULT		M. PRINCE	Absent excusé	Mme POIRIER	
M. BENEFIX		M. RABEC		Mme VETTIER	
M. BLAIN		Mme GEMIN			